

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du Delta de l'Aa
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Compte-rendu de la réunion du 07 Juin 2013

Le vendredi 07 juin 2013, à 14h30 à l'Hôtel communautaire de Dunkerque, s'est tenue la 17^{ème} réunion de la Commission Locale de l'Eau sous la présidence de Louardi BOUGHEDADA.

Membres de la CLE selon l'Arrêté du 12 novembre 2012

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS

COLLEGE DES ELUS

Conseil Régional Nord Pas de Calais : Mme Jacqueline GABANT

Maires du Pas de Calais :

Monsieur Christian PETTE, maire de Recques sur Hem, président du SYMVAHEM

Maires du Nord :

Monsieur Gérard GRONDEL, maire de Saint-Pierrebrouck

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale :

Monsieur Louardi BOUGHEDADA, Président de la Commission Locale de l'Eau

Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem :

Monsieur José BOUFFART, Vice président du SYMVAHEM

COLLEGE DES USAGERS

Union des Wateringues du Nord : Monsieur Bernard CALOONE

Union des Wateringues du Pas de Calais : Monsieur Francis RINGO

Association de défense de l'environnement pour le Pas de Calais :

Madame Huguette FLAMENT, vice présidente à Nord Nature Environnement

Association de défense de l'environnement pour le Nord :

Monsieur Michel MARIETTE, vice président à l'ADELE - ADELFA

GABNOR : Madame Sarah STAUB

Usages sports et loisirs - la chasse :

Monsieur Christian BROUWER, Fédération des chasseurs du Nord

Usages sports et loisirs - le canoë-kayak : Monsieur Alain LEFRANC

Associations des consommateurs : Madame Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie, représenté par M. Bernard DUJARDIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) représenté par Monsieur François CLERC et Monsieur Grégory BRASSART

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représenté par Madame Géraldine AUBERT

Monsieur le Directeur de l'ONEMA du Nord et du Pas-de-Calais représenté par Monsieur Stéphane LEURS et Monsieur Jean-Sébastien FASQUELLE

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM) représenté par Monsieur Sylvestre DELCAMBRE

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais (DDTM) représenté par Monsieur Bernard MATHON

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France représenté par Monsieur Jean-Michel ROPITAL

PARTICIPANTS HORS MEMBRES DE LA CLE

Monsieur Jean-Luc MAZE, Mairie de Dunkerque représentant M. DELEBARRE

Madame Doriane MAHE, DDTM 62-SER

Madame Christine BARRAS, DDTM 59 /DT Flandres

Monsieur Jean-Louis LENNE, DDTM 59/DT Flandres

Monsieur Manuel PHILIPPE, DDTM 59, SSRC

Monsieur Pierre BRUSSON, SMAGEAa

Madame Graziella LEVIS, Ville de Calais/SYMPAC

Messieurs Stéphane BESSADI, Cédric BARBARY, Jean-Louis LEROY représentant M. CAMUS, directeur régional de la Lyonnaise des Eaux

Monsieur Grégory GALVEZ, Madame Marie LEGRU, Monsieur Fabrice MAZOUNI, Communauté urbaine de Dunkerque

Monsieur Vincent LEUREGANS, représentant Monsieur Bertrand RINGOT, maire de Gravelines

Monsieur Vincent MAERTEN, technicien aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} sections de waterings du Nord

Monsieur Francis COSTENOBLE, Président de la 1^{ère} section de Waterings du Nord

Monsieur Bruno VOITURIEZ, Président de la 1^{ère} section de Waterings du Pas-de-Calais

Monsieur Bernard VERMERSCH, Président de la 4^{ème} section de Waterings du Nord

Monsieur Michel DEWALLE, Vice-Président de la 7^{ème} section de Waterings du Pas-de-Calais

Monsieur François FLANDRIN, Chef d'équipe à la 7^{ème} section de Waterings du Pas-de-Calais

Monsieur Philippe PARENT, directeur de l'Institution Interdépartementale des Waterings représentant M. SCHEPMAN

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, Agence d'Urbanisme de Dunkerque Flandre

Madame Elodie MAURICE, PNRMO, Bassin versant de la Hem

Madame Laurence GUICHARD, animatrice du SAGE du Delta de l'Aa

MEMBRES DE LA CLE ABSENTS OU EXCUSES (Liste selon l'Arrêté du 12 11 2012)

COLLEGE DES ELUS

Madame Joëlle CROCKEY, Conseil Régional

Monsieur Michel LEFAIT, Conseil Général du Pas-de-Calais

Monsieur Olivier MAJEWICZ, Conseil Général du Pas-de-Calais

Monsieur Ludovic LOQUET, Conseil Général du Pas-de-Calais/ maire d'Ardres

Monsieur Jean-Pierre DECOOL, Conseil Général du Nord

Monsieur Joël CARBON, Conseil Général du Nord

Monsieur Jean SCHEPMAN, Conseil Général du Nord/ Président de l'IIW

Monsieur Jacques BACQUET, maire de Quercamps

Madame Natacha BOUCHART, maire de Calais

Madame Catherine FOURNIER, maire de Fréthun

Monsieur Marc GARENAUX, maire de Clerques

Madame Nicole CHEVALIER, maire d'Audruicq
Monsieur Jean-Claude HIRAUT, maire de Tournehem sur la Hem
Monsieur Hervé LANIEZ, maire des Moères
Madame Sylvie DESMARESCAUX, maire de Hoymille
Monsieur André FIGOUREUX, maire de West Cappel
Monsieur Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque
Monsieur Bertrand RINGOT, maire de Gravelines
Monsieur Jean DECOOL, maire de Ghyvelde
Monsieur Guy PRUVOST, adjoint au maire de Brouckerque
Monsieur Thierry DUBUIS, Commission Eau du SPPPI Côte d'Opale

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Dominique NAELS et Madame Magali TRIBONDEAU Chambre de Commerce et de l'Industrie de région Nord de France
Monsieur Francis HENNEBERT et M. Xavier FROISSEY, Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas de Calais
Monsieur Gérard FERAY, FDAAPPMA 59
Monsieur Patrice CHASSIN, FDAAPPMA 62
Monsieur Olivier LEPRETRE, Comité régional de la pêche maritime et des élevages marins

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nord Pas-de-Calais
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
Madame la Directrice du Grand Port Maritime de Dunkerque
Monsieur le Conservateur du Littoral

A l'occasion de la présentation des résultats de l'étude Wateringues pilotée par la DREAL, la composition de la CLE a été élargie à l'ensemble des membres du groupe de travail n°2 de la démarche « Wateringues » lancée par le Préfet en 2007.

Ordre du jour

Approbation du Compte rendu de la réunion précédente du 20/12/2012

1. Présentation des résultats de l'Etude hydraulique de caractérisation de l'aléa inondation par les eaux continentales dans le secteur des wateringues (DREAL) et des études sur le ruissellement en pieds de coteaux (DDTM 59 et 62)
2. Etat d'avancement du PAPI d'intention du Delta de l'Aa
3. Questions diverses

Validation du compte-rendu de la réunion précédente de la CLE du S.A.G.E. Delta de l'Aa le 20 décembre 2012

M. BOUGHEDADA n'ayant reçu aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion précédente de la CLE du 20/12/2012, le document est validé.

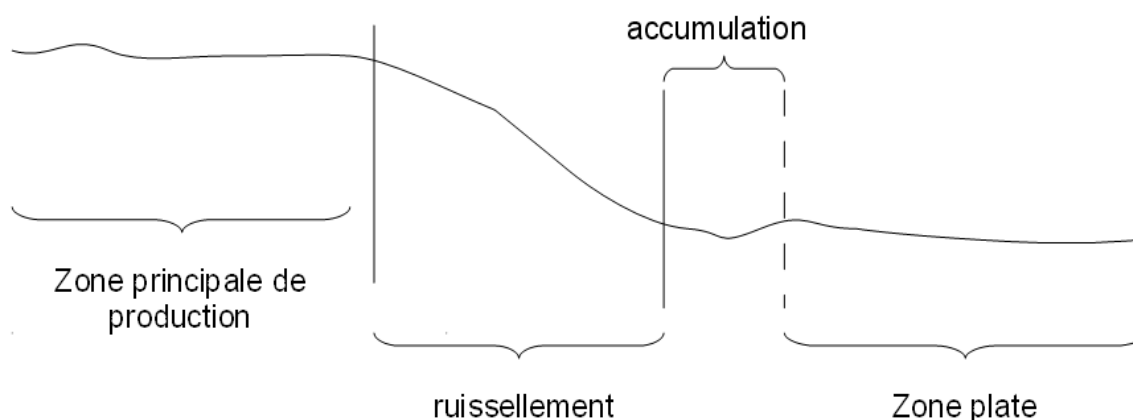
1-Présentation des études en cours sur le territoire concernant l'aléa inondations

François Clerc rappelle le contexte de réalisation de ces études : le territoire du Delta de l'Aa est un territoire vulnérable vis-à-vis des aléas inondations par débordement de cours d'eau (plaine des wateringues), par ruissellement et accumulation (pieds de coteaux, vallée de la Hem) et par submersion marine. Des groupes de travail, sous la responsabilité du sous-préfet de Dunkerque, ont été mis en place fin 2008 pour travailler à la meilleure connaissance et au meilleur fonctionnement des wateringues, et une démarche globale d'approfondissement de la connaissance des différents aléas est lancée (submersion marine : étude pilotée par la DREAL, débordement : étude pilotée par la DREAL, ruissellement : études pilotées par les DDTM 59 et 62).

Les supports sont joints à ce compte-rendu et téléchargeables sur le site : http://www.sm-cote-opale.com/sage_delta_aa

Intervention DDTM 59 (Manuel Philippe) :

La DDTM s'est intéressée à la cartographie des zones inondables par ruissellement et accumulation, c'est-à-dire les zones plates en pieds de coteaux et leurs bassins d'alimentation.



La cartographie montre les zones inondables et la hauteur d'eau en zone d'accumulation. Après échanges avec les collectivités concernées en 2012, la cartographie a été affinée. Elle sera présentée aux communes en sous-préfecture le 24 juin 2013.

Elle fera ensuite l'objet d'un Porter à connaissance et sera utilisée dans le cadre des décisions individuelles d'urbanisme, sans portée réglementaire de type PPR (Plan de Prévention des Risques).

Intervention DDTM 62 (Bernard Mathon) :

La méthodologie employée est la même que celle définie dans le Nord. L'objectif est identique également : adapter l'aménagement et l'urbanisation pour réduire la vulnérabilité au ruissellement ou à l'accumulation d'eau, en s'intéressant aussi aux zones de production de ruissellement. La cartographie proposée fera l'objet d'une réglementation par le biais d'un PPR.

Questions :

M. BOUGHEDADA insiste sur le fait qu'il est important que la démarche utilisée soit la même pour le Nord et pour le Pas-de-Calais. M. Mathon précise que la méthodologie a été établie conjointement entre les deux DDTM, et que seule la traduction sera différente entre les deux départements (réglementaire dans le Pas-de-Calais, plus informative dans le Nord). Cela s'explique par la différence des enjeux entre les deux départements : les pieds de coteaux du Pas-de-Calais sont des zones plus peuplées que dans le Nord.

M. Mariette demande si dans le cadre de ces études, un inventaire des freins au ruissellement (haies, fascines, couverture des sols...) a été réalisé. François CLERC répond que cela peut faire l'objet d'une étude du PAPI d'intention du Delta de l'Aa. Xavier CHELKOWSKI indique que ce travail de classement du bocage est fait au moment de l'établissement des PLU, mais pas de façon systématique sur tout le territoire.

Intervention DREAL (François CLERC) :

L'étude de modélisation du fonctionnement des waterings, réalisée par le bureau d'études Hydratec, permet de simuler correctement, dans le cas de pluies de type hivernal étendues sur l'ensemble du territoire :

- Le fonctionnement hydraulique d'ensemble du système (waterings et marais audomarois)
- Les débordements généralisés des canaux et watergangs
- Les remontées de nappe généralisées liées à la saturation des watergangs.

Elle ne permet pas de simuler les submersions marines, l'accumulation en pieds de coteaux, la stagnation de l'eau dans les fonds de parcelle par défaut du drainage, ni les débordements par les réseaux d'assainissement urbains.

Les hypothèses :

- **pluie** de type hivernal, durée totale 8 jours et épisode intense 2 jours
- **vent** constant sud-ouest, 50 km/h
- **mer** : niveau moyen +20 cm par rapport à 1990

Dans la perspective du changement climatique : +60 cm par rapport à 1990

Coefficient de marée : 48 (mortes eaux moyennes, rend difficile l'évacuation gravitaire)

- **Gestion des ouvrages** : telle qu'indiquée dans les protocoles. Test de certains scénarios avec ou sans l'ouverture de l'écluse de Watten
- **Pannes** :

en fonction des scénarios :

- aucune panne (novembre 2009)
- panne à 50% des ouvrages d'évacuation à la mer de l'IIW (par secteurs)
- panne à 100% des ouvrages d'évacuation à la mer de l'IIW (par secteurs)
- panne électrique généralisée, interruption de tous les pompages durant 15 jours (ouvrages d'évacuation à la mer de l'IIW et pompes des Sections)

Au total 8 scénarios sont testés :

Scénario	Pluie	Elévation niveau marin	Aléa technique	Renforcement du maillage de Watten (+20m3/s)
Scénarios de base				
1a	100 ans	+20cm	Tous les ouvrages OK	Non
1b	100 ans	+20cm	Tous les ouvrages OK	Oui
2a	100 ans	+60cm	Tous les ouvrages OK	Non
2b	100 ans	+60cm	Tous les ouvrages OK	Oui
Scénarios complémentaires				
3	100 ans	+60cm	Panne électrique totale (ouvrages IIW et sections)	Non
4a	100 ans	+20cm	Panne 50% (ouvrages IIW)	Oui/non
4b	100 ans	+20cm	Panne 100% (ouvrages IIW)	Oui/non
5	1000 ans	+60cm	Panne électrique totale (ouvrages IIW et sections)	Non

Résultats :

Scénario de référence (1b) : les secteurs les plus vulnérables sont le Marais Audomarois et le Calaisis.

L'impact de l'augmentation du niveau de la mer est significatif (+18% volumes débordés entre le scénario 2b et le scénario 1b).

Une panne totale ou partielle des ouvrages de l'IIW aura un impact fort sur le Dunkerquois et l'Aa-Grand Gabarit.

Une panne électrique totale de tous les ouvrages entraîne une augmentation du volume débordé de 890% par rapport au scénario de référence, avec des conséquences sur le Dunkerquois, l'Aa Grand Gabarit et le Calaisis.

Le scénario extrême (5) montre une augmentation des volumes débordés de 1960%, et des surfaces inondées de 1378% (et 45% dans le Marais Audomarois).

Des Portés à connaissance concernant le débordement des watergangs sont prévus fin 2013. L'étude va permettre de choisir un scénario qui servira de base de réflexion à l'aménagement du territoire, ainsi qu'un scénario de gestion de crise qui alimentera les PCS, les DICRIM...

Elle permettra aussi la diffusion d'informations utilisables dans les documents de planification (SCOT, PLU...) et une précision des protocoles de gestion des ouvrages lors de crises, protocoles qui pour l'instant ne permettent pas de coordonner l'action des sections de waterings.

Questions

M. Ropital (VNF) souligne que les hauteurs d'eau calculées sont parfois étonnantes : en effet, une augmentation de la cote d'1,5 m de certains canaux entraînerait le débordement de l'eau au-dessus des écluses, donc une inondation des terrains avoisinants très importante. François Clerc précise qu'il s'agit d'une limite du modèle.

M. MARIETTE demande quelle est la précision des relevés topographiques utilisés : par exemple, y a-t-il une différence entre un sol nu et un sol couvert ? François CLERC répond que les relevés LIDAR ont une précision à 10 cm.

M. MARIETTE demande ensuite si les pompes, dont le nécessaire fonctionnement est bien montré par cette étude, bénéficient d'une protection particulière dans le cadre de Vigipirate par exemple. M. DUJARDIN indique qu'il vérifiera ce point en sous-préfecture. M. PARENT précise que les pompes de l'Institution sont prioritaires pour l'alimentation électrique.

Concernant la non prise en compte du risque de débordement des réseaux d'assainissement dans cette étude, Mme FLAMENT s'interroge sur l'utilisation que peuvent en faire les collectivités. M. BOUGHEDADA précise que cela peut faire un point d'études du PAPI d'intention. M. MAZOUNI indique que certaines données de l'étude seront reprises dans le cadre du schéma directeur sur lequel travaille la Communauté urbaine de Dunkerque, mais que cela ne donnera pas lieu à une simulation complète dans ce cadre.

2-Etat d'avancement du PAPI d'intention Delta de l'Aa

Intervention Laurence GUICHARD

Le PAPI d'intention a été labellisé par la Commission Mixte Inondations le 27 mars 2013. Il peut dès à présent être mis en œuvre. Il s'agit de lancer, pendant deux ans, une phase de diagnostic du territoire, suivi d'une phase d'élaboration de la stratégie de lutte contre les inondations partagée par tous les acteurs du territoire, et aboutir à un programme d'actions concret (appelé « PAPI complet ») qui fera à son tour l'objet d'une labellisation. 5 fiches-actions composent le PAPI d'intention :

Fiche n°1 axe transversal : Assurer l'animation du PAPI d'intention et la conduite du développement du plan d'action du futur PAPI complet

Fiche n°2 : Elaborer le cahier des charges du projet de PAPI complet dans le but d'obtenir la labellisation

Fiche n°3 : Réalisation d'une analyse coûts-bénéfices sur le sous bassin de la Vallée de la Hem

Fiche n°4 : Appui aux communes concernées par les risques d'inondation lors de la rédaction et la mise en place des PCS et DICRIM

Fiche n°5 : Définir la stratégie de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et de mise en application de la résilience du territoire

Le coût total estimé du projet est de 1.23 million d'euros (montant à affiner après consultation des bureaux d'étude), répartis ainsi : 40% pour l'Etat, 14% pour la Région, 18% pour l'Agence de l'Eau, 28% pour les EPCI concernés.

Questions :

M. MARIETTE demande si le financement de l'Etat dans ce projet (40%) est le même pour tous les PAPI. M. MATHON précise qu'il s'agit de la moyenne, certains projets peuvent être financés plus, d'autres moins.

Grégory GALVEZ souligne que le PAPI est l'outil qui permettra de répondre aussi à l'élaboration de la stratégie locale des deux TRI (territoire à risque important d'inondations) du territoire.

3-Questions diverses

M. MARIETTE s'interroge sur le fait que de gros projets sont en cours sur le territoire mais que malgré cela, la CLE n'est jamais réunie pour donner un avis sur ces projets.

Laurence GUICHARD répond que depuis 6 mois, seuls deux dossiers sont parvenus à la CLE pour une demande d'avis (zone de la Rivière Neuve à Calais, zone de la Turquerie à Marck). La CLE n'est saisie que pour les dossiers soumis à autorisation.

Dans le cas de ces deux dossiers, les points de vigilance étaient les zones humides et la gestion des eaux pluviales. Ces points ont été bien détaillés et bien gérés pour ces deux dossiers. (Les avis rendus sont joints au compte-rendu).

M. BOUGHEDADA précise que la difficulté réside dans le délai de réponse imparti (45j) et la fréquence des réunions de CLE (2 à 3 par an). Il propose que soit réuni pour les prochaines demandes le bureau restreint de la CLE.

MME FLAMENT s'interroge sur l'inversion du canal de Furnes qui est en cours de discussion entre la France et la Belgique. M. PARENT précise que rien n'est encore acté. M. BOUGHEDADA propose qu'une présentation soit faite au cours d'une prochaine CLE.

Mme AUBERT souhaite savoir si un point d'avancement sur d'autres thématiques (qualité de l'eau, continuité écologique...) sera fait lors d'une prochaine CLE. Laurence GUICHARD répond qu'en effet, une CLE est prévue fin septembre-début octobre pour aborder d'autres thématiques (schéma directeur assainissement de la CUD, plan de gestion de la HEM, ORQUE...).

M. BOUGHEDADA clôt la réunion.



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

Dunkerque, le 16 mai 2013

DDTM du Pas-de-Calais
Monsieur le Directeur
100 avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CS 10007

A l'attention de Mme Sandrine DELAYEN

Affaire suivie par Laurence GUICHARD

Objet : dossier d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement concernant l'aménagement par la Ville de Calais de la zone d'activités de la Rivière Neuve

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 16 avril 2013, vous avez bien voulu consulter la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa concernant le dossier cité ci-dessus et je vous en remercie.

Les éléments apportés dans le cadre de ce dossier n'entrent pas en contradiction avec les dispositions du SAGE Delta de l'Aa approuvé le 15 mars 2010.

Les zones humides susceptibles d'être détruites sont compensées, et celles créées serviront à récupérer les eaux pluviales. J'attire cependant votre attention sur le fait que lorsque c'est possible, c'est l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle qui doit être privilégiée. La plus grande attention doit donc être portée aux études de sol.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louardi BOUGHEDADA
Président de la commission
locale de l'eau



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

Dunkerque, le 16 mai 2013

DDTM du Pas-de-Calais
Monsieur le Directeur
100 avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CS 10007

A l'attention de Mme Sandrine DELAYEN

Affaire suivie par Laurence GUICHARD

Objet : dossier d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement concernant l'aménagement par ADEVIA de la ZAC de la Turquerie

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 16 avril 2013, vous avez bien voulu consulter la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa concernant le dossier cité ci-dessus et je vous en remercie.

Les éléments apportés dans le cadre de ce dossier n'entrent pas en contradiction avec les dispositions du SAGE Delta de l'Aa approuvé le 15 mars 2010. L'étude environnementale est complète et les impacts négatifs sur l'eau et les milieux semblent compensés. J'attire cependant votre attention sur le fait que lorsque c'est possible, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle doit être privilégiée. Il conviendra que les recommandations faites aux preneurs concernant les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales soient opérationnelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louardi BOUGHEDADA
Président de la commission
locale de l'eau